



Programme de dépistage organisé du cancer colorectal

Des indicateurs de performance du programme regroupant des taux de participation et des indicateurs de suivi du programme et des tests positifs

Taux de participation au programme national de dépistage organisé du cancer colorectal

Matériel et méthodes

Données

Population dépistée

Chaque année, sont fournis, par les CRCDC (Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers), pour l'année précédente, au niveau départemental, par sexe, tranches d'âge de 5 ans* et régime de sécurité sociale, selon un format standardisé, les effectifs suivants :

- Nombre de personnes ayant réalisé un test de dépistage
- Nombre de personnes sont exclues du dépistage temporairement ou définitivement pour raisons médicales**
- Nombre de personnes ayant réalisé un test non analysable
- Nombre de personnes ayant réalisé un test de dépistage dont le résultat est positif.

* La classe 50-54 ans inclut les individus qui ont eu 50 ans dans le courant de l'année évaluée, même s'ils n'avaient pas atteint cet âge au moment de l'invitation ; la classe 70-74 ans inclut les individus qui avaient 75 ans révolus au moment du dépistage, afin de tenir compte du délai de réalisation du test pour les personnes ayant été invitées à 74 ans.

**Les personnes exclues pour des raisons médicales sont définies selon le cahier des charges : les personnes présentant des symptômes digestifs ; les personnes à risque élevé de cancer colorectal relevant d'un dépistage par coloscopie (un parent au 1er degré atteint avant 65 ans ou deux parents atteints quel que soit l'âge, cancers à transmission héréditaire, antécédent personnel de cancer colorectal ou d'adénome colorectal, colite inflammatoire étendue évoluant depuis plus de 15 ans) ; les personnes ayant une autre maladie grave extra intestinale ; les personnes ayant une

autre contre-indication (par exemple dépression) ; les personnes ayant réalisé une coloscopie complète normale depuis moins de 5 ans.

Informations obtenues à partir de diverses sources de données exploitables (réponses des personnes invitées, fichiers des actes de coloscopies remboursés par les caisses primaires d'assurance maladie, fichiers des actes diagnostiques et thérapeutiques, comptes rendus standardisés des résultats de coloscopie et des examens anatomo-cytopathologiques...).

Population cible

Aux niveaux national et départemental, les dénominateurs utilisés pour le calcul des taux de participation sont élaborés à partir des données de population fournies par l'Insee calculées de manière identique sur tout le territoire. Chaque année, l'Insee estime la population des régions et des départements (France métropolitaine et DROM) à la date du 1er janvier. Ces estimations annuelles de population sont disponibles par sexe, par âge et par département. Les estimations fournies sont établies à partir des derniers recensements de population, de l'exploitation statistique des bulletins d'état civil et de plusieurs autres sources administratives. La population cible pour une année N est calculée comme la moyenne de l'ELP au début de cette année N et de l'ELP au début de l'année suivante N+1. La population pour une période de 2 ans est calculée comme étant la moyenne entre les populations des 2 années constituant cette période

Population éligible

La population éligible est obtenue en soustrayant de la population cible le nombre de personnes de 50-74 ans exclues du programme pour raisons médicales.

Indicateurs de performance

Calcul du taux de participation

Le taux de participation - population cible est le rapport entre le nombre de personnes ayant réalisé un test de dépistage sur une période et la population cible et le taux de participation - population éligible est le rapport entre le nombre de personnes ayant réalisé un test de dépistage sur une période et la population éligible.

Calcul du taux d'exclusions

Le taux d'exclusions est le rapport entre le nombre de personnes exclues du dépistage organisé du cancer colorectal et la population cible du dépistage.

Calcul du pourcentage de tests non analysables

Le pourcentage de tests non analysables est le rapport entre le nombre de personnes dont le dernier test réalisé dans l'année est un test non analysable et le nombre personnes ayant réalisé un test de dépistage.

Calcul du pourcentage de tests positifs

Le pourcentage de tests positifs est le rapport entre le nombre de personnes ayant réalisé un test dont le résultat est positif et le nombre personnes ayant réalisé un test analysable par les centres de lecture des tests de dépistage.

Standardisation des indicateurs

Les taux de participation, d'exclusions et le pourcentage de tests positifs sont calculés par département, par région et pour la France. Ils sont standardisés sur l'âge et le sexe par rapport à la population française 2009 (projection Omphale Insee 2007-2042, scénario central). Cette standardisation permet, en appliquant une même structure d'âge et de sexe (celle de la population française 2009) aux unités géographiques, de comparer les résultats entre ces unités (départements ou régions) et d'étudier les évolutions dans le temps des différents indicateurs étudiés.

Référentiels

Le référentiel européen préconise un taux de participation de la population cible supérieur ou égal à 45 %. Ce référentiel est celui de l'ensemble des pays européens ayant mis en place un programme de dépistage organisé.